

SIGNATURE DU MARCHE 25MA03 TRANSFORMATION DE DEUX LOGEMENTS EN SALLES DE CLASSES ELEMENTAIRES

Le Maire de Beauchamp,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération n°2023-001 du Conseil municipal en date du 2 février 2023 portant délégation de pouvoir donnée au Maire au titre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant la consultation 25MA03-Transformation de deux logements en salles de classes élémentaires :

Lot(s)	Désignation
01	Démolition gros œuvre
02	Cloison - Doublage - Faux plafonds- menuiserie intérieure
03	Electricité
04	Plomberie-Ventilation
05	Menuiseries extérieures
06	Peinture-Revêtement de sol

Considérant l'avis n° 4198178 transmis pour diffusion le 18 avril 2025 sur le profil d'acheteur

Considérant l'avis n° 25-44704 transmis pour diffusion sur le BOAMP le 18 avril 2025

Considérant la date limite de remise des offres fixée au 12 mai 2025 à 12h00

Considérant que 15 plis ont été remis dans les délais

Considérant le rapport d'analyse des offres pour chacun des lots,

Considérant la décision de la commission des achats réunie le 5 juin 2025

Décide

Article 1er: De signer le lot 1 : Démolition gros œuvre du marché 25MA03 -Transformation de deux logements en salles de classes avec la société GENETIN, 12 avenue Eugene Freyssinet – 95740 FREPILLON

Le montant des prestations est fixé à 109 013,19€ HT.

Article 2 : De signer le lot 2 : Cloison - Doublage – Faux plafonds- menuiserie intérieure du marché 25MA03- Transformation de deux logements en salles de classes avec la société TOPOLA, sise 7 rue du Quatre Septembre 93200 SAINT-DENIS
Le montant des prestations est fixé à 40 391,23€ HT.

Article 3 : De signer le lot 3 : Electricité du marché 25MA03 -Transformation de deux logements en salles de classes avec la société IREM 1-3 Rue Maryse Bastié, 93600 AULNAY SOUS BOIS
Le montant des prestations est fixé à 40 828,09 € HT.

Article 4 : De signer le lot 4 : Plomberie-Ventilation du marché 25MA03- Transformation de deux logements en salles de classes avec la société KLM EQUIPEMENTS 12 Avenue Suzanne Salomon 77290
Le montant des prestations est fixé à 22 692,00€ HT.

Article 5 : De signer le lot 5 : Menuiseries extérieures du marché du marché 25MA03- Transformation de deux logements en salles de classes avec la société Aluminium Fabrication Diffusion ZA Belle Place – Route de Guéret – 36400 LA CHATRE
Le montant des prestations de base est fixé à 84 340,00€ HT, le montant des prestations supplémentaires est de 15 500€ HT, soit un montant total de 99 840,00€ HT.

Article 6 : De signer le lot 6 Peinture-Revêtement de sol du marché 25MA03- Transformation de deux logements en salles de classes avec la société Monti 82/84 Chemin De La Chapelle Saint Antoine 95300 Ennery
Le montant des prestations est fixé à 22 341,00€ HT.

Article 7 : Le montant global du marché est de 335 105,51€ HT.

Article 8 : Le délai global prévu pour l'exécution de l'ensemble des prestations est fixé à 3 mois.

Article 9 : La présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet du Val d'Oise au titre du contrôle de légalité.

Article 10 : DIT que la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, dans le délai de deux (2) mois à compter de sa publication électronique conformément aux articles L2131-1 du Code général des collectivités territoriales et R421-1 du Code de justice administrative.

Le Maire certifie que cette décision
a été mise en ligne sur le site de la
ville le

20/06/2025